



CHATQUEUE | BOIS DE CORNILLON

Centre d'Enfuissement Technique bénéficiant des meilleurs technologies disponibles

Déclaration environnementale 2020 | Résultats obtenus pour l'année 2019

Juillet 2020



DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ET DE VALIDATION

Vincotte S.A., vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (NACE-code) déclare avoir vérifié si le site figurant dans la déclaration environnementale 2020 de l'organisation ArcelorMittal Liège - CET Chatqueue portant le numéro d'agrément BE-RW-000024, respecte l'intégralité des dispositions du règlement (UE) 1221/2009 modifié par les règlements UE 2017/1505 et 2018/2026 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

Sites concernés: CET Chatqueue

En signant la présente déclaration, je certifie:

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (UE) 1221/2009 modifié par les règlements UE 2017/1505 et 2018/2026, les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale 2020 du site donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités du site exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (UE) 1221/2009 modifié par les règlements UE 2017/1505 et 2018/2026, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Bruxelles, 26 octobre 2020

Eric Louys

PROCHAINE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE : Juillet 2021



SOMMAIRE

1.	Editorial	4
2.	Présentation de nos activités	5
2.1.	ArcelorMittal	5
2.2.	La Chatqueue	5
2.3.	Le Bois de Cornillon, témoin de l'évolution de la sidérurgie liégeoise	5
2.4.	La sidérurgie, industrie exemplaire en matière de valorisation et de recyclage de déchets	5
2.5.	Un Centre d'Enfouissement Technique (classe 5) à l'usage exclusif d'ArcelorMittal Belgium	6
3.	Ensemble pour atteindre les objectifs environnementaux	8
3.1.	Organigramme	8
3.2.	Un métier à responsabilités	8
4.	Des politiques respectueuses de l'environnement	9
4.1.	Déclaration de Politique environnementale du Groupe	9
4.2.	Déclaration de Politique environnementale de la Chatqueue	9
4.3.	Objectifs environnementaux de la Chatqueue	10
4.4.	Les impacts générés par l'exploitation	11
5.	Un Système de Management Environnemental Intégré (SMI*) qui fait ses preuves	16
5.1.	Outils et planification	16
5.2.	Formation	16
5.3.	Contrôle et action corrective	16
5.4.	Les fiches vertes (IEN)	17
5.5.	Revue de direction	17
5.6.	Conformité légale	17
6.	La communication au service du progrès	18
6.1.	Communication interne	18
6.2.	Communication externe	18
7.	Atteinte des objectifs et perspectives d'avenir	19
7.1.	Objectifs stratégiques et amélioration continue environnementale	19
7.2.	Objectifs 2019 atteints	19
7.3.	Objectifs 2020	19
8.	Lexique	20
9.	Annexes	21
9.1.	Politique intégrée Santé & Sécurité au travail, Environnement et Qualité	21
9.2.	Eaux – Mesure de l'ensemble des paramètres – Année 2019	22

1. EDITORIAL



Je suis heureux de vous présenter cette Déclaration environnementale du site de la Chatqueue pour les résultats de 2019.

Comme annoncé dans la déclaration de 2018, cette année a été marquée par un événement majeur pour le site de la Chatqueue : la cession des sites de Tilleur et de Flémalle au Groupe Liberty. Les coproduits et déchets de ces sites ne sont dès lors plus pris en charge par la Chatqueue et ce depuis le 1er juillet 2019. Cela a entraîné une baisse importante du tonnage de déchets mis en C.E.T.*. Ces-derniers ont diminué de près de la moitié.

Notre volonté est de continuer à agir sur nos trois priorités, le respect strict de la législation environnementale, la prévention des pollutions et la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue des performances environnementales.

Ronald Mortier
Manager Environnement
ArcelorMittal Belgium



En tant que chargé de la gestion quotidienne du C.E.T.* de la Chatqueue, j'ai le plaisir de présenter les résultats de l'année 2019.

La diminution significative des déchets mis en C.E.T.* a eu un impact sur les jours d'ouverture qui sont passés de 2 à 1 par semaine. Cela a permis de diviser par 2 le nombre de passages de camions qui s'élève désormais à 5.

En 2019, un rapport de Plan Interne d'Intervention et de Protection des Eaux souterraines (PIIPES*) a été édité et une demande de modification de l'article 65 a été introduite auprès de l'Administration afin d'adapter le permis. Le permis modifié devrait nous être transmis dans le courant du premier semestre de l'année 2020.

Le Comité d'Accompagnement des riverains s'est réuni deux fois afin de tenir informés les autorités et les riverains de l'actualité du site. Les préoccupations de nos riverains portaient essentiellement sur la biodiversité.

La mise à jour de la Déclaration environnementale 2020 présente les résultats obtenus en 2019.

Je vous en souhaite une très bonne lecture.

Emmanuel Laurent
General Coordinator Environment of Liège
Head of Landfill & Scrap yard
ArcelorMittal Belgium

2. PRÉSENTATION DE NOS ACTIVITÉS

2.1. ArcelorMittal

ArcelorMittal a la confiance de nombreux partenaires dans divers domaines tels que ceux de l'automobile, de l'équipement industriel ou domestique, de l'emballage, du bâtiment ou encore des mines.

Le Groupe ArcelorMittal emploie plus de 209 000 personnes, dans plus de 60 pays. Il a expédié 84,5 million de tonnes d'acier en 2019, pour un chiffre d'affaires de 70,6 milliards d'euros.

En Wallonie, le Groupe dispose de plusieurs implantations industrielles localisées à Liège. Elles constituent les entités sidérurgiques du secteur des aciers plats, principalement revêtus.

2.2. La Chatqueue

Le site de la Chatqueue est situé à Ougrée au centre d'une agglomération urbaine relativement dense. Il est exploité depuis le début du siècle par la sidérurgie liégeoise. De terril charbonnier il est devenu terril laitier avant d'être transformé en 1993 en un Centre d'Enfouissement Technique (C.E.T.* - Code NACE : 38.22 et 38.21) disposant des meilleures technologies disponibles.

La Chatqueue est un outil majeur de la gestion des déchets sidérurgiques des installations de Liège. La production d'une tonne d'acier génère inévitablement des coproduits. Grâce à des efforts considérables de recyclage et de valorisation, seule la partie ultime, soit moins de 1% des déchets liés aux processus de fabrication, doit être éliminée en C.E.T.*

L'exploitation du site est organisée selon un plan global défini dans le temps. Différentes phases successives garantissent, à terme, le réaménagement final en un site vert et boisé, tel qu'il existait initialement.

2.3. Le Bois de Cornillon, témoin de l'évolution de la sidérurgie liégeoise

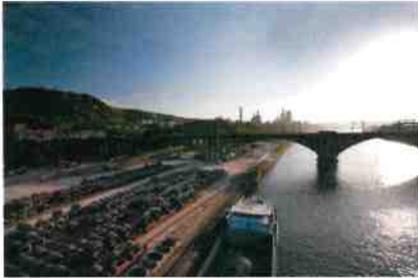
Depuis l'obtention du premier permis de La Chatqueue, en 1993, les outils d'ArcelorMittal Liège ont connu d'importantes évolutions. Aujourd'hui, les outils d'ArcelorMittal Liège en exploitation sont : la ligne d'électrozingage HP5 à Marchin ; la ligne de peinture LP2, la ligne de galva et de peinture «Combine» et la ligne de galva (Eurogal) à Yvoz-Ramet ; la ligne de recuit et la ligne de dépôt sous-vide JVD à Jemeppe-sur-Meuse (Kessales).

Suite au rachat du groupe Ilva par ArcelorMittal et la situation de monopole créée en conséquence, ArcelorMittal a dû céder plusieurs de ses sites belges au Groupe Liberty : les lignes de galvanisation 4 et 5 de Flémalle et les lignes de Tilleur.

Le site de la Chatqueue est le témoin de toutes ces évolutions et s'adapte en conséquence. Certains déchets ultimes n'existent plus aujourd'hui mais d'autres pourraient certainement apparaître dans les prochaines années.

2.4. La sidérurgie, industrie exemplaire en matière de valorisation et de recyclage de déchets

Le processus sidérurgique a permis, de tout temps, le recyclage ou la valorisation de nombreux coproduits.



2.5. Un Centre d'Enfouissement Technique (classe 5) à l'usage exclusif d'ArcelorMittal Belgium

Malgré les efforts constants de recyclage, de valorisation et d'élimination des déchets produits par l'industrie sidérurgique, certains déchets ultimes* doivent inévitablement être évacués.



La Chatqueue accueille exclusivement les déchets produits par l'activité d'ArcelorMittal Belgium (sites de Liège).

Ce C.E.T.* de classe 5, d'une superficie de près de 43 hectares, peut accueillir des déchets dangereux non-toxiques. La mise en décharge des déchets toxiques est interdite en Région wallonne. Le site de la Chatqueue est un C.E.T.* de classe 5.1 pour les déchets dangereux (V1) et de classe 5.2.1.a pour les déchets non dangereux (V5).



Les déchets que l'on retrouve à la Chatqueue sont principalement des déchets boueux, graveleux ou pierreux. Déchets ménagers, encombrants ou PMC ne seront jamais déversés au C.E.T.* de la Chatqueue.



Les déchets amenés sur le site sont déversés dans la zone appropriée aux types de déchets. Les déchets boueux sont confinés dans des bassins. Les déchets graveleux servent de remblais* pour remodeler le site et favoriser son intégration paysagère.



Le système de drainage

La recherche de la sécurité est omniprésente afin de ne pas polluer les ruisseaux de la Vequée et du Cornillon. Le système de drainage est double.

Un premier drain en surface récupère les eaux de ruissellement et de résurgence qui apparaissent à la base du terril. Un second drain, situé en aval du premier, reprend l'ensemble des eaux de percolation qui n'ont pas été reprises par le drain de surface. Ce drain profond atteint les couches de bedrock.

Toutes ces eaux aboutiront par gravité dans un bassin de stockage pour être ensuite renvoyées à la station de traitement des eaux par pompage. Les volumes de stockage ont été calculés pour pouvoir absorber les eaux lors de fortes précipitations pendant plusieurs jours consécutifs.

Les remblais*

La mise en remblais se fait selon le principe suivant :

- constitution d'un premier bourrelet de déchets à la limite de la zone d'exploitation autorisée; dès que la saison est propice, la face extérieure est verdurisée. Le remplissage de la zone intérieure peut ainsi s'effectuer à l'abri des regards et sans déranger le voisinage ;
- un second bourrelet, en recul par rapport au premier, est dressé afin que l'aspect final soit semblable à une colline.

Les bassins étanches

Les bassins étanches sont destinés à recevoir les déchets boueux. Ils sont rendus étanches grâce à la mise en place de couches successives d'argile, de matériaux drainants et d'une épaisse feuille de plastique.



3. ENSEMBLE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

3.1. Organigramme

Responsable Département
Environnement
ArcelorMittal Belgium

Il a la responsabilité légale de l'exploitation du C.E.T.*. Il s'assure du respect des impositions légales.

Afin d'assurer un maximum de cohérence, il participe activement au comité d'accompagnement où il est l'interlocuteur privilégié du voisinage et des autorités régionales, provinciales et communales. Le Département Environnement prend aussi en charge le SMI*.



Responsable Exploitation
C.E.T.* de la Chatoue

Il assure la coordination des activités du C.E.T.*. Il assure l'exploitation journalière du C.E.T.*.

3.2. Un métier à responsabilités

Le responsable d'un centre d'enfouissement technique assure la coordination des activités du C.E.T.* Il assure son exploitation journalière.

Ce métier est varié puisqu'il reprend des tâches telles que :

- Le contrôle de la bonne exécution des procédures d'acceptation des déchets au C.E.T.*
- Le suivi et la signature des livres d'entrée des déchets
- La vérification de la bonne exécution des contrats de sous-traitance.
- L'inspection régulière des drains et des eaux.
- Les relations régulières avec les autorités de tutelle.
- Les réunions du service du C.E.T.*

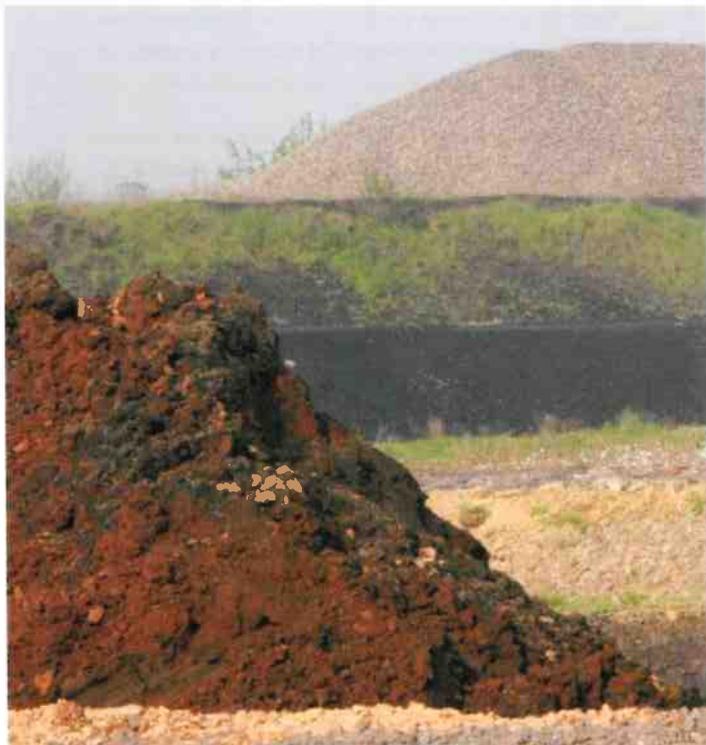
En collaboration avec le Département Environnement, il :

- Assure la sensibilisation relative au SMI* des nouveaux arrivants et de personnel intérimaire et des sous-traitants.
- Contrôle et surveille les actions environnementales engagées dans la mise en oeuvre de la Politique environnementale du C.E.T.*
- Gère tous les documents issus de la mise en oeuvre du SMI*.
- Accueille et oriente les services d'intervention sur le C.E.T.* en cas de situation d'urgence pouvant affecter l'environnement.

4. DES POLITIQUES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

4.1. Déclaration de Politique environnementale du Groupe

Les entités liégeoises d'ArcelorMittal mettent en œuvre une politique et des moyens importants pour minimiser l'impact de leurs activités et de leurs produits sur l'environnement. La politique de la Chatqueue s'inscrit dans celle du Groupe. Le premier semestre de l'année 2019 a enregistré un niveau de tonnage comparable à 2018, mais la signature effective de la cession des sites de Flémalle et Tilleur, au 1er juillet, a entraîné une baisse importante du tonnage de déchets et de coproduits traité au C.E.T.* de la Chatqueue lors du second semestre.



4.2. Déclaration de Politique environnementale de la Chatqueue

La Politique environnementale du site du C.E.T.* de la Chatqueue s'inscrit entièrement dans la politique d'ArcelorMittal Belgium.

Notre Centre d'Enfouissement Technique constitue un maillon indispensable dans la gestion des déchets et des résidus de fabrication. Nous souhaitons l'utiliser de façon parcimonieuse et responsable vis-à-vis de l'environnement. Nous souhaitons travailler de façon à assurer la longévité des bassins et le respect strict des impositions de construction.

Dans le même esprit, nous sommes soucieux de veiller à intégrer le site dans un environnement verdurisé, dans le respect de nos riverains. Le responsable du site communique notamment avec les autorités et le voisinage par le biais d'un Comité d'accompagnement où les différentes parties sont tenues informées de l'actualité du site.

Le site du C.E.T.* de la Chatqueue est enregistré EMAS*. Cet enregistrement demande une communication vers l'extérieur via une Déclaration environnementale validée et implique le respect strict de la réglementation.

Je m'engage, avec l'appui de tout le personnel, à ce que nos activités sur le site du C.E.T.* soient réalisées conformément à cette politique. Le respect strict de la législation environnementale, la prévention des pollutions ainsi que la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue des performances environnementales constituent trois priorités. Je fais obligation au responsable du site, de veiller à la stricte application des consignes qui découlent de cette démarche.

R. Mortier

Manager Environnement
Arcelor Mittal Belgium

Décla

4.3. Objectifs environnementaux de la Chatqueue

Le site de la Chatqueue est un des premiers C.E.T.* de classe 5 à avoir bénéficié de l'ensemble des meilleures technologies disponibles.

La politique appliquée sur le site est résolument tournée vers le futur. Les méthodes de travail visent un seul et même objectif : la réhabilitation du site après exploitation dans le respect des normes imposées par la Région wallonne.

Des procédures strictes sont mises en place pour contrôler les déchets qui sont amenés dans le centre. Les autorités de tutelle visitent régulièrement le site et vérifient ces dernières. Le respect des autorisations d'exploiter est constant. Il garantit la qualité du travail accompli. Cette politique rigoureuse a permis une meilleure acceptation du projet par les riverains.

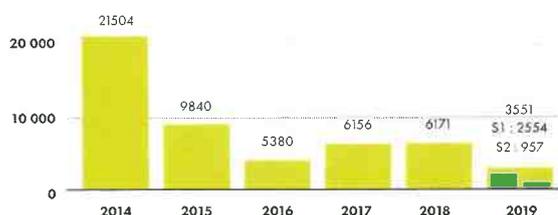
En permanence, l'exploitant dégage des pistes d'amélioration. Trois axes principaux participent à cet engagement.

Tracabilité pour une évolution future

Les procédures de traçabilité des déchets mises en place à La Chatqueue sont respectées par tous. Cela permet de connaître la nature exacte des déchets qui constituent le site. Les moyens techniques et économiques mis en place permettront, lorsque la réglementation l'autorisera, la réutilisation, le recyclage.

Évolution des tonnages

Les décisions d'arrêter ou de relancer certains outils de la sidérurgie impactent directement sur les quantités de déchets mis en C.E.T.* Depuis 2012, la sidérurgie à froid est le seul fournisseur de déchets, avec des quantités bien moindres que celles de la sidérurgie à chaud. Entre 2014 et 2016, la construction de la nouvelle ligne de production



CET de la Chatqueue: évolution du tonnage annuel : 2014 - 2019

JVD avait influencé la quantité de déchets mis en C.E.T.* car d'importantes quantités de terres y ont été déposées durant les travaux. En 2017, dû à la rénovation de la ligne de reconditionnement Somenor, des terres du site d'ArcelorMittal à Kessales ont été mises en C.E.T.*

ArcelorMittal Belgium poursuit sa politique imposant le tri sélectif et la revalorisation des déchets en amont de la mise en C.E.T.*, au niveau des outils de production. Cette politique a permis, cette année encore, d'enfouir exclusivement les déchets ultimes*.

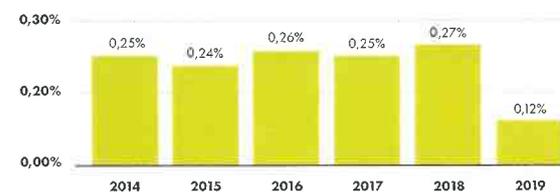
Respect du permis et mise en conformité par rapport aux normes sectorielles

Le permis d'environnement délivré en mai 2014 à ArcelorMittal Belgium pour le site du C.E.T.* de la Chatqueue est assujéti à des normes sectorielles. Ces normes reprennent les règles spécifiques applicables à ce domaine d'activité.

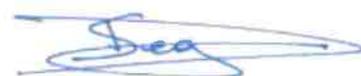
Outre le respect des normes, le C.E.T.* est tenu de réaliser un certain nombre de mesures et de les communiquer périodiquement aux autorités. Ces mesures sont consignées dans un rapport de synthèse reprenant la quantité de déchets déversée par type, les capacités résiduelles, les résultats des analyses des piézomètres*, etc. Ce rapport de synthèse est communiqué tous les deux ans aux différentes autorités.

Une déclaration E-PRTR (Registre européen communiqué par la Région wallonne à l'Europe) est communiquée annuellement. Une déclaration de taxation des déchets entrants au C.E.T.* est communiquée trimestriellement.

Le nombre de plaintes enregistrées en 2019 depuis la réalisation du C.E.T.* est égal à 0.



Evolution du tonnage mis en C.E.T.* en fonction de la production
Ratio entre le tonnage de boves de station de traite



4.4. Les impacts générés par l'exploitation

Eaux

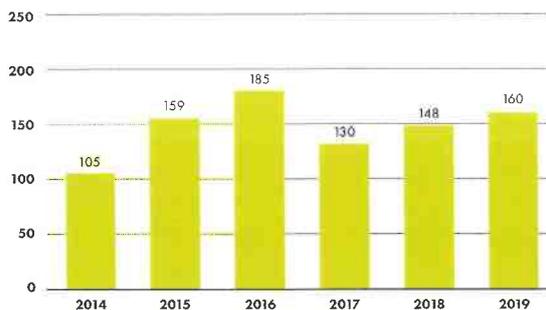
Parmi les nouveaux éléments analysés depuis 2014, on a pu constater que le seuil de vigilance était atteint pour certains paramètres organochlorés*. Dès lors, un Plan interne d'Intervention et de Protection des Eaux souterraines (PIIPES) a été élaboré en collaboration avec les Autorités de la Région wallonne (Service des Eaux souterraines). Le planning et les aspects techniques ont été finalisés en 2018. Ce plan est en cours de validation par les instances compétentes. Il sera ensuite traduit dans un article du permis. Le permis adapté est attendu pour la fin du premier semestre 2020.

Ces graphiques indiquent que l'ensemble des mesures réalisées au niveau du fer, du zinc, des matières en suspension, se situent sous les normes imposées par la Région wallonne. Les autres paramètres mesurés, assortis des normes toutes respectées, sont présentés en annexe. Aucun dépassement n'est enregistré durant l'année 2019.

Ces tableaux indiquent que l'ensemble des mesures réalisées au niveau du fer, du zinc et des matières en suspension se situent sous les normes imposées par la Région wallonne.

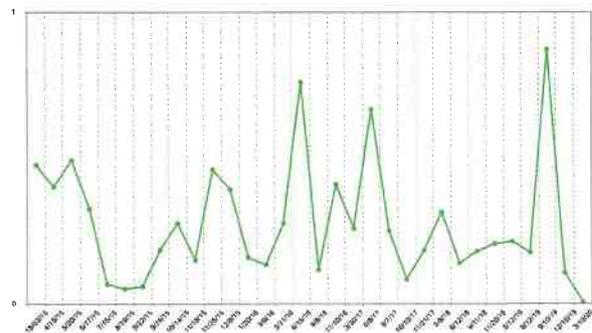
— Représente la norme imposée par la Région wallonne.

Les variations de volume d'eau sont essentiellement influencées par les précipitations.



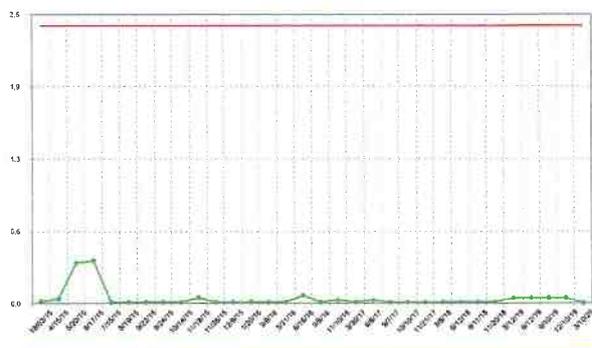
Evolution du débit d'eau rejetée dans le ruisseau du Cornillon - km³/an
Le volume moyen à traiter, en prenant comme référence une moyenne annuelle des précipitations de 840 mm, a été estimé entre 220 et 250 000 m³/an. Sur cette base, le débit horaire moyen a été évalué entre 25 et 30 m³ et le débit mensuel de 18 à 21 000 m³.

Fer total (mg/l) - CET de la Chatqueue
(15x = 21 mg/l - à partir de norme depuis mai 2014)



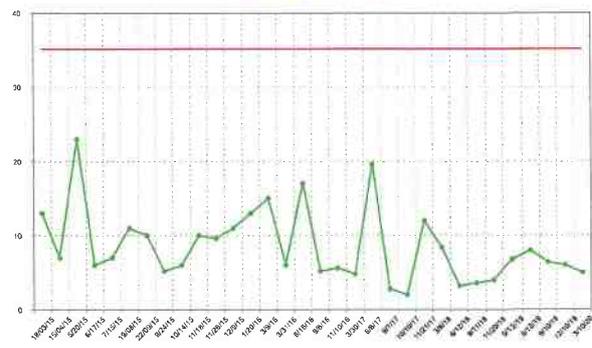
Rejet en mg/l : 2014 - 2019 - Fer total

Zinc total (mg/l) - CET de la Chatqueue
(24 = 24 mg/l)



Rejet en mg/l : 2014 - 2019 - Zinc total

MST (mg/l) - CET de la Chatqueue
(100 = 100 mg/l - à partir de norme depuis mai 2014)



Rejet en mg/l : 2014 - 2019 - MES*

Déclar



Air

L'activité journalière du site de la Chatqueue ne génère pas de nuisances olfactives. Les déchets déposés sur le site ne présentent pas d'odeur particulière par temps chaud ou venteux.

Les émissions de poussières ne sont perceptibles que par temps de sécheresse. La Chatqueue traite deux types de déchets ; 98% sont des boues de station de traitement d'eau qui sont donc humides et ne génèrent aucune poussière et 2% de déchets inertes, non dangereux, qui représentent un pourcentage insignifiant de poussière. Les poussières demeurent en outre confinées au-dessus du bassin.

2 chaudières de faible puissance (24 KW et 40 KW) sont présentes sur le site pour assurer le chauffage des bâtiments administratifs et techniques. Elles sont entretenues et contrôlées annuellement par un installateur agréé. Les résultats sont conformes aux normes définies dans l'arrêté du Gouvernement Wallon du 29 janvier 2009.

Aucune plainte relative à ce sujet n'a été enregistrée en 2019.

Bruit

Seul le charroi et des engins travaillant sur le site génèrent du bruit. Suite à la cession des sites de Tilleur et de Flémalle par ArcelorMittal Belgium, entraîne la diminution du tonnage, au second semestre de l'année 2019, le trafic est passé d'environ 10 camions par semaine à environ 5 camions par semaine. L'impact relatif à l'exploitation même de la Chatqueue est fortement atténué grâce :

- à la butte anti-bruit qui entoure le site,
- à une voie d'accès spécifique,
- aux heures d'ouverture respectueuses de la tranquillité des voisins (7h30-16 h),
- au passage de 2 à 1 jour d'accès au site par semaine,
- au trafic en diminution constante.

Aucune plainte relative à ce sujet n'a été enregistrée en 2019.

A la demande de notre **organisme de certification**, une attention particulière sera accordée à la présentation de la liste des aspects **environnementaux** directs et indirects significatifs. La méthodologie d'identification de ceux-ci sera aussi présentée à cette occasion car elle fait actuellement l'objet d'une amélioration.

Plusieurs **indicateurs** de base (ex : déchets, émission atmosphérique) ne sont pas présentés car les données **relatives** à ceux-ci sont insignifiantes par rapport aux autres aspects.

Nous ne **produisons** aucun déchets. Les seuls déchets produits sont des déchets ménagers du personnel du site (moins qu'une habitation unifamiliale).

Les émissions atmosphériques sont également insignifiantes et inférieures à celles d'un ménage.

Enfin, il est à noter que l'ensemble des aspects significatifs directs et indirects sont conforme à la **législation**.

Réaménagement et biodiversité

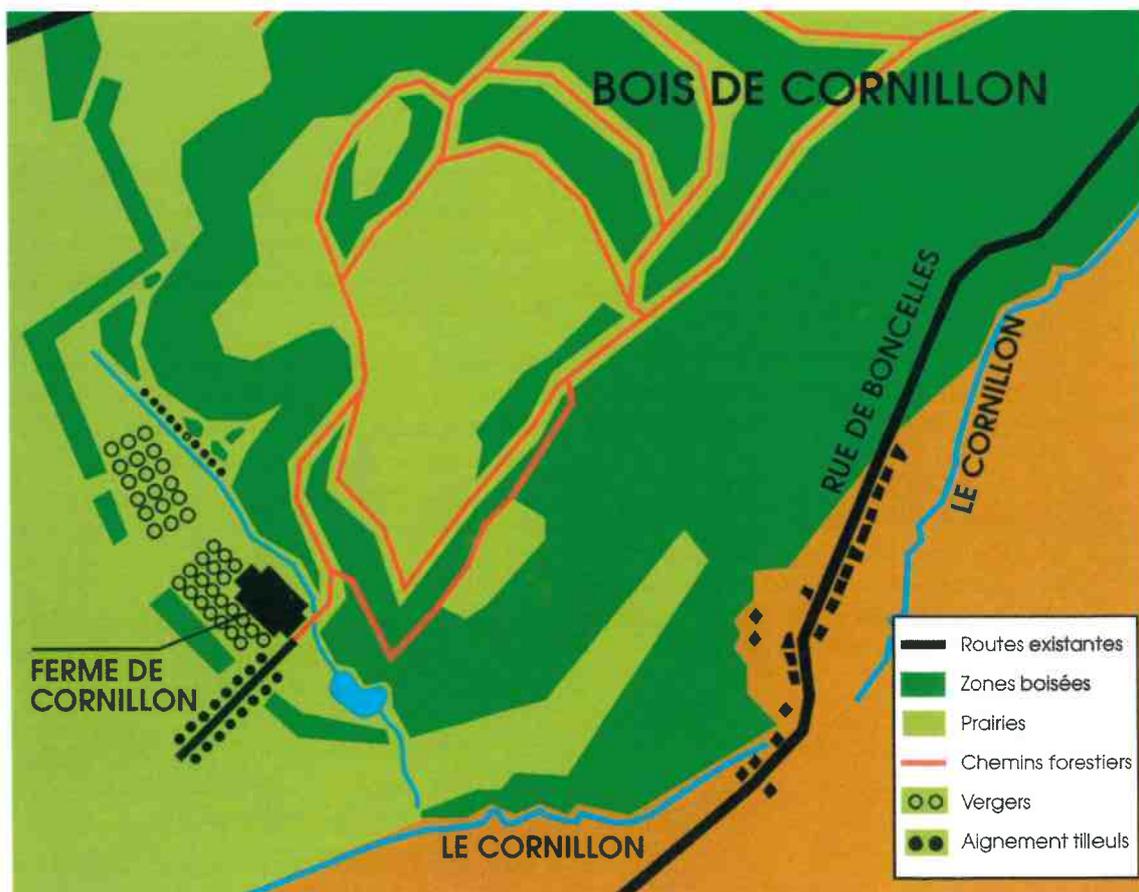
Lorsque l'exploitation du site de la Chatqueue a débuté, ArcelorMittal Belgium a garanti aux riverains qu'à la fin de l'exploitation du C.E.T.*, ils retrouveraient un paysage verdoyant, à l'image du site initial. L'objectif était de recréer un équilibre harmonieux entre le terroir et les zones d'habitat. Bocages, chemins forestiers, vergers et prairies constitueront le nouveau site du Bois de Cornillon. La ferme de Cornillon sera bordée d'une allée de tilleuls.

L'aménagement du Bois de Cornillon a été pensé et réalisé avec l'aide du Professeur Monjoie, Professeur Ordinaire à l'Université de Liège, Directeur des Laboratoires de Géologie ainsi que du Dr. Froment, Chef des Travaux à l'Unité d'Ecologie terrestre de l'Université de Liège. Le remodelage et l'embellissement de la zone s'effectuent progressivement, par phases, selon le plan initial établi en collaboration avec les riverains.

Aujourd'hui, près de 80% du réaménagement sont déjà réalisés. Près de 47 000 arbres ont été plantés. Un budget récurrent d'environ € 30 000 est consacré chaque année à l'entretien de la végétation sur le site. Cet impact est maîtrisé.

20 ans après la création de ce projet, l'étude des Incidences sur l'Environnement réalisée dans le cadre du renouvellement du permis a confirmé que l'exploitation du C.E.T.* ne génère aucun impact négatif sur la végétation et la faune. Au contraire, le maintien d'espaces ouverts et, en particulier, de sols dénudés ou peu végétalisés garantit une grande diversité de milieux.

Le site de la Chatqueue accueille 1090 m² de surface bâtie sur un total de 43 hectares, soit 0,25% de la surface au sol. Cet impact est maîtrisé car il n'y a aucune nouvelle construction depuis la construction initiale du site.



Déclar



Qualité et provenance des déchets

Le C.E.T.* de la Chatqueue, dernier maillon de la chaîne sidérurgique, est géré avec une maîtrise totale.

En tant que décharge de classe 5, ArcelorMittal Belgium prend toutes les mesures nécessaires afin de garantir l'usage exclusif du C.E.T.* pour ses propres déchets.

Une procédure précise doit être respectée par chaque camion entrant sur le site de la Chatqueue. Son application est surveillée en interne et imposée aux sous-traitants.

1. Au départ de l'usine, un bordereau d'expédition est établi.
2. Une fois le camion arrivé au C.E.T.*, le préposé vérifie le bordereau de suivi des déchets et encode informatiquement les données relatives au contenu du camion. Ce dernier est également vérifié de visu.
3. Lorsque le contenu du camion est conforme au bordereau, le transporteur se voit indiquer le casier dans lequel les déchets doivent être déversés. Un non respect de la procédure entraîne un refus et renvoi à l'usine. Un email de refus est envoyé. Le transporteur repart immédiatement au site émetteur.
4. Si un nouveau chauffeur se présente sur le site il est automatiquement accompagné par le préposé.
5. A la sortie du site, le camion doit se présenter à la bascule et son poids net est vérifié. Si tout est en ordre, le transporteur recevra une attestation de conformité aux procédures.
6. Ces bordereaux sont conservés au C.E.T.* afin de connaître avec précision l'origine, la quantité et le type de déchets enfouis sur le site. Cette procédure a longuement été expliquée aux différents responsables. Des fiches récapitulatives se trouvent à l'entrée du C.E.T.* en permanence.

Afin d'améliorer le contrôle de la composition des déchets entrants, depuis l'année 2014, une procédure interne prévoit que lorsqu'un déchet entre de manière régulière au C.E.T.*, un échantillon et une analyse complète sont réalisés 2 fois par an, par un organisme agréé « déchet ». De plus, chaque jour d'ouverture du C.E.T.*, un contrôle aléatoire est effectué sur un camion. L'échantillon prélevé est envoyé dans un laboratoire indépendant pour analyse du COT sur matière sèche (norme de 6% dans le permis environnement du C.E.T.* et le conteneur est placé en quarantaine jusqu'à réception du résultat. Dès réception des analyses effectuées, si la teneur en COT est supérieure à la norme, le préposé enclenche la procédure de refus. Si la teneur en COT est conforme à la norme, le conteneur est vidé dans le casier adéquat.

Dans le courant de l'année 2019, le contenu de trois camions a été refusé.

Déchets résultants de l'activité du CET

En 2019, les contrôles effectués en interne démontrent que la qualité des eaux entrant à la station d'épuration est de qualité correspondante aux normes fixées dans le permis par la Région wallonne. La station d'épuration n'a généré aucun déchet lié au process.

Le tri sélectif des déchets tels que les produits usagés, les huiles usagées ou les chiffons, est effectué à la Chatqueue. Bien que le volume de déchets industriels banals soit insignifiant (évacuation 2 fois par an), des filières d'élimination et de valorisation sont bien définies et sont respectées par l'ensemble du personnel.

Réhabilitation

La capacité résiduelle du bassin V1 est de 63 793 m³, celle du bassin V5 est de 139 397 m³, selon les derniers modèles de calculs de cubature* utilisés.

Aspects indirects

Aucune plainte relative aux aspects indirects n'a été enregistrée en 2019. Il n'y a donc aucun impact significatif sur l'environnement relatif aux aspects indirects. Néanmoins, un certain nombre de mesures sont prises afin de maintenir cette situation favorable.

Management de l'environnement

L'ensemble des règles et procédures fixées de commun accord avec les services internes et externes de l'environnement sont communiquées au personnel ArcelorMittal et à ses sous-traitants. Le management en charge de la gestion du site s'assure quotidiennement de leur application par tous.

Sécurité

Les normes de sécurité applicables au C.E.T.* sont identiques à celles en vigueur dans l'ensemble du Groupe. En 2009, le C.E.T.* s'est engagé dans la démarche OHSAS 18001*. Il a été certifié en juillet 2011. Le plan interne d'urgence (PIU*) est réalisé et déployé. Le PIU a été révisé suite à la cession des sites de Tilleur et de Flémalle par ArcelorMittal Belgium au Groupe Liberty. Aucun accident majeur n'est à déplorer en 2019.

Gestion des énergies

La consommation d'électricité au sein du site de la Chatouque est principalement due à l'utilisation des pompes des stations de relevage. En 2019, 120 MWh ont été consommés, soit 0,75 KWh/m³ d'eau traitée.

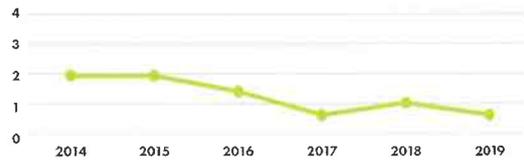
La consommation d'eau annuelle s'élève en 2019 à 75 m³. Cette augmentation s'explique par une fuite au droit du compteur.

La consommation de mazout de chauffage pour les bâtiments s'élève, en 2019, à 7054 litres.

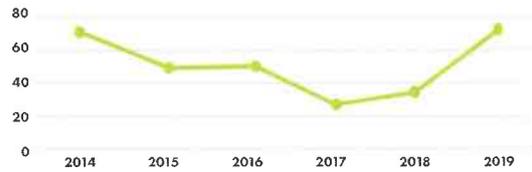
La comptabilisation de la consommation du mazout a été modifiée de manière à avoir un indicateur 'consommation/tonne de déchet enfouis' plus précis.

Il n'y a pas de production d'énergie sur le site.

Outre le chauffage des bâtiments et de l'eau sanitaire, seule une grue utilisée sur le site consomme du mazout.



Consommation d'électricité (KWh/m³ d'eau traitée)



Consommation d'eau (m³/an)



Consommation de mazout - bâtiments (litres)



Consommation de mazout - exploitation (litres/par tonne de déchet enfoui)

Déclaré

5. UN SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL INTÉGRÉ (SMI*) QUI FAIT SES PREUVES

Le 29 août 2017, une mise à jour du Règlement EMAS* a été publiée et a donné naissance à EMAS* III (2017/1550). Le règlement revu vise une meilleure compatibilité entre les normes EMAS et ISO.

5.1. Outils et planification

Plan d'exploitation

Un plan d'exploitation du site est envoyé tous les deux ans aux administrations compétentes. Ce dernier comprend essentiellement :

- L'évolution prévisionnelle de l'exploitation.
- Les aménagements et entretiens prévus.
- les résultats généraux des années précédentes.

L'ISO 14001* et EMAS III*

Au travers de l'analyse environnementale, les responsables environnement assurent une veille réglementaire et une maîtrise de la documentation et des enregistrements.

5.2. Formation

Sous forme de supports didactiques, les formations présentent le fonctionnement du C.E.T.*, les différentes définitions des déchets, les modes opératoires et les procédures, le plan de sécurité et les fonctions quotidiennes de l'équipe. Ces formations sont essentielles pour que les employés aient une bonne connaissance du terrain. Grâce à leur professionnalisme, ils respectent des procédures strictes de manière à appliquer quotidiennement la politique environnementale du C.E.T.*.

5.3. Contrôle et action corrective

Contrôle

Le contrôle permet de suivre la réalisation des objectifs fixés. Il consiste en un suivi des performances environnementales par :

- Une surveillance et des mesures régulières des paramètres environnementaux susceptibles d'avoir un impact significatif. A titre d'exemple, on peut citer le suivi de la qualité des eaux par analyse régulière du rejet.
- Un étalonnage et un entretien des équipements de mesure et de surveillance. A titre d'exemple, on peut citer les procédures de surveillance de la performance environnementale, les fiches d'étalonnage et les modes opératoires.

Action corrective

Les audits et dysfonctionnements permettent d'identifier les non-conformités et de les traiter pour éviter qu'elles ne se reproduisent.

Les audits effectués de façon périodique permettent de :

- Vérifier que le SMI* répond aux exigences de la norme.
- Vérifier que le SMI* a été mis en oeuvre.
- Vérifier que les exigences internes et externes sont respectées (conformité à la réglementation et à la législation environnementale applicable).

Une évaluation annuelle du bon fonctionnement du système de gestion environnementale et des performances environnementales de la Chatqueue est réalisée au travers d'audits internes. Ceux-ci permettent de vérifier si la gestion de l'environnement se fait en conformité avec la norme ISO 14001* et le règlement EMAS*. Il s'agit également d'un outil d'évaluation qui améliore l'efficacité du SMI*.

En 2015, une nouvelle édition de la norme ISO 14001* a été adoptée. Tous les sites industriels doivent dès lors progressivement s'y conformer. Les nouvelles exigences de la version 2015 de la norme ISO 14001* ont été mises en place. Le C.E.T.* de la Chatqueue a obtenu sa re-certification en juillet 2018 tandis que le reste des sites liégeois l'ont obtenue en novembre 2018.

5.4. Les fiches vertes (IEN)

Dans le courant de l'année 2019, le personnel a ouvert trois fiches vertes pour dépassement du COT* avec refus de trois camions. Comme le veut la procédure, les contenus des camions ont été envoyés dans un centre agréé où les boues ont été traitées.

5.5. Revue de direction

La revue de direction sert à valider et contrôler le fonctionnement et les performances du SMI*.

Depuis février 2011, les réunions annuelles organisées avec la Direction sont l'occasion de passer en revue les résultats du SMI* d'ArcelorMittal Belgium Liège, dont fait partie la Chatqueue, ainsi que son état d'avancement. La Direction vérifie si le SMI* est adapté, suffisant et efficace.

Points abordés :

- Les objectifs et les cibles fixés sont-ils atteints?
- La Politique environnementale est-elle toujours d'actualité ou faut-il éventuellement l'adapter (et donc définir des nouveaux objectifs) ?
- Les programmes sont-ils performants en fonction des informations reçues et des changements ?
- Existe-t-il encore des possibilités d'amélioration continue ?
- Quels sont les résultats des audits ?
- Quelles sont les préoccupations émanant des riverains ?

5.6. Conformité légale

Aucune non-conformité légale ne persiste au sein de notre système de management actuellement.



Déclaré



6. LA COMMUNICATION AU SERVICE DU PROGRÈS

6.1. Communication interne

Lorsqu'un travailleur est embauché, le C.E.T.* est présenté à l'aide de slides ainsi qu'un organigramme de la société avec les différentes fonctions de chacun. Une visite sur site est indispensable afin de bien comprendre le bon fonctionnement des procédures.

L'objectif constant est d'améliorer les connaissances et compétences des employés au regard de l'environnement afin d'optimiser les projets et d'atteindre les objectifs fixés.

Dans ce cadre, l'ensemble du personnel est sensibilisé à la politique environnementale mise en place par la Direction. Cette conscientisation porte non seulement sur l'explication du SM1* mais aussi sur ses enjeux.

Les réunions de service ont lieu en fonction des circonstances. Elles sont l'occasion de faire le bilan au niveau des process, de l'environnement et de la sécurité.

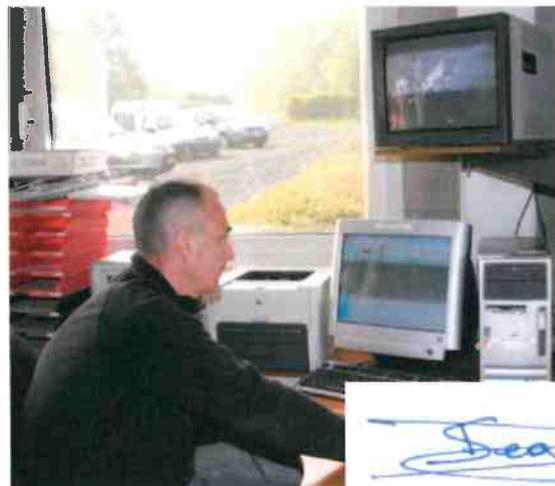
Le suivi des indicateurs de performance sert de base à la réflexion dans un objectif d'amélioration.

6.2. Communication externe

Le Comité d'accompagnement des riverains est constitué depuis le 1er juin 2015. Il est actuellement présidé par Madame Deborah Gérardon, échevine du Développement Territorial et de l'Urbanisme, qui est assistée par Madame Sophie Barla, conseillère en environnement. En 2019, le Comité s'est réuni deux fois.

L'organisation suite à la scission des installations d'Arcelor-Mittal Belgium a été abordée lors d'une réunion du Comité. Les riverains ont posé des questions relatives à la biodiversité : le traitement des renouées du Japon et la chasse des sangliers.

Aucune remarque particulière n'a été émise par le Comité en 2019.



7. ATTEINTE DES OBJECTIFS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

7.1. Objectifs stratégiques et amélioration continue environnementale

- Réhabilitation du site après activité.
- Diminution des déchets entrants.
- Sensibilisation des producteurs de déchets à une meilleure valorisation de leurs déchets.

7.2. Objectifs 2019 atteints

Bonne marche du C.E.T.*

Cette année encore, l'équipe du C.E.T.* de la Chatqueue a montré sa détermination à mener sa mission dans le respect du voisinage et de l'environnement. Aucune plainte n'a été émise en 2019.

Nouvelle certification

En juillet 2019, le C.E.T.* de la Chatqueue a reçu la certification EMAS. Ce certificat européen récompense les entreprises qui vont au-delà de la simple conformité légale et qui améliorent en permanence leur performance environnementale.

Réalisation d'un Plan Interne d'Intervention et de Protection des Eaux souterraines (PIIPES*)

Une demande de modification d'article 65 a été introduite auprès de l'Administration afin d'adapter le permis. Le permis modifié devrait être transmis dans le courant du second semestre 2020.

Nouvelle organisation d'ArcelorMittal Belgium

A la suite de la scission d'ArcelorMittal Belgium, la nouvelle organisation a bien été mise en place et une personne a été engagée afin de renforcer l'équipe en place sur les aspects techniques de la Chatqueue.

Réduction des horaires d'ouverture du C.E.T.*

Suite au passage dans le Groupe Liberty des sites de Tilleur et de Flémalle, la quantité des déchets a considéra-

blement diminuée. Les horaires d'ouverture ont été adaptés en conséquence. Le site est désormais ouvert une fois par semaine et les passages des camions ont été diminués par 2 pour atteindre environ 5 camions / semaine.

Aucune plainte n'est à signaler.

Biodiversité

Renforcement de l'entretien des espaces verts avec les renouvelées du Japon et suivi du contrat de chasse.

7.3. Objectifs 2020

Gestion de l'eau

Concernant les eaux d'alimentation: suite à la fuite au droit de compteur vécue en 2019, différentes actions sont prévues en 2020 pour améliorer la gestion de l'eau; le contrôle va être renforcé grâce à l'introduction d'un relevé mensuel du compteur; des travaux de génie civil vont être effectués afin de faciliter l'accès via l'espace public (rue du Fort) tout en améliorant la sécurité.

Concernant les eaux de rejet, l'achat de nouveaux instruments de mesures est programmé: ils seront tous de la même marque afin d'optimiser leur gestion (contrôles, calibrations, dépannages).

Gestion de l'électricité

Bassin V2: modification du génie civil afin de pouvoir supprimer l'utilisation d'une pompe qui était en activité toute l'année, 24h/24.

Modification de la gestion de l'éclairage du traitement des eaux afin de l'optimiser.

Modification du planning d'ouverture: passage de 2 jours à 1 jour d'ouverture / semaine diminue le charroi des camions et indirectement la consommation de mazout.

Modification du planning de la grue: passage de 4 fois / mois à 1 fois / mois

Plan interne d'Intervention et de Protection des Eaux souterraines (PIIPES*)

L'année 2020 va permettre l'application du PIIPES ainsi que le respect des conditions imposées dans le permis.

Déclaré



8. LEXIQUE

C.E.T.

Centre d'Enfouissement Technique.

Centre qui bénéficie de moyens techniques de contrôle ou de prévention pour éviter toute pollution des eaux souterraines ou du sol. Ces centres doivent faire l'objet d'autorisations.

Conductivité

La conductivité est la propriété d'un matériau à permettre le passage du courant électrique.

Cubature

Calcul géométrique qui permet de réduire un solide donné en un cube équivalent en volume.

Déchets ultimes

Déchet qui n'est plus susceptible d'être valorisé ou traité en vue de la réduction de son caractère polluant ou dangereux.

EMAS

Eco-Management and Audit Scheme (EMAS) est un système de management environnemental et d'audit environnemental, introduit en 1993 par l'Union européenne, à participation volontaire pour l'évaluation et l'amélioration des performances environnementales d'organisations et pour la fourniture d'informations pertinentes au public et aux autres parties concernées. Cette norme environnementale européenne a été actualisée en 2001, 2009 et 2017. La dernière version du règlement EMAS a été publiée le 29 août 2017. Elle vise une meilleure compatibilité entre les normes et inclut la notion de participation volontaire des organisations à EMAS.

ISO 14001

Norme internationale de système de management qui propose aux entreprises un modèle pour maîtriser leur impact environnemental. La norme ISO 14001* conduit à une certification environnementale. La première version a été publiée en 1996 et révisée deux fois, en 2009 et 2015. Les principales modifications concernent le renforcement du rôle de la direction, l'obligation de résultats et l'amélioration de la communication.

MES

Matières en suspension

OHSAS 18001

Occupational Health and Safety Assessment Series. Cette certification s'impose désormais comme le référentiel sécurité de l'entreprise. Il a pour objectif d'avoir une gestion rigoureuse et efficace de la santé et de la sécurité au travail (management de la sécurité). Mise en place dès 1999, elle a été révisée en 2007 pour devenir une norme et plus une spécification permettant ainsi d'améliorer sa compatibilité avec les systèmes existants.

Organochloré

Se dit d'un produit organique de synthèse dérivé du chlore et utilisé comme solvant, réfrigérant, insecticide, fongicide ou comme composant de certaines matières plastiques.

pH

Abréviation de potentiel d'Hydrogène. Indice qui exprime l'activité ou la concentration de l'ion hydrogène dans une solution, à l'aide d'une échelle logarithmique.

PIIPES

Plan interne d'Intervention et de Protection des Eaux souterraines.

PIU

Plan interne d'Urgence.

Piézomètre

Appareil servant à mesurer la pression d'un fluide.

Remblai

Masse de matière rapportée pour élever un terrain, combler un creux ou combler les vides de l'exploitation minière.

SIP

Systèmes intégrés de progrès.

SMI

Système de Management Intégré.

STE

Station de traitement des eaux.



9. ANNEXES

9.1. Politique intégrée Santé & Sécurité au travail, Environnement et Qualité

Janvier 2020

Objectif

L'objectif de notre politique intégrée est de garantir un système de management qui assure l'amélioration continue de notre engagement fort envers la Santé et la Sécurité de notre personnel et de nos sous-traitants, l'Environnement et la Qualité de nos produits et services. ArcelorMittal Belgium s'engage à y parvenir conformément à la devise du Groupe " Transforming tomorrow " et à nos valeurs : durabilité, qualité et leadership.

Principes généraux

Nous croyons aux principes suivants pour guider nos actions:

- Toutes les non-conformités peuvent être évitées et doivent être éliminées. Ceci concerne toutes les blessures et accidents du travail, tous les incidents environnementaux et toutes les non-conformités liées à la qualité de nos produits et services.
- La direction est responsable de la performance de nos processus, produits et services en matière de Santé et de Sécurité, d'Environnement et de Qualité.
- La communication, l'implication et la formation de tout notre personnel et nos sous-traitants sont essentielles pour atteindre nos objectifs en matière de Santé et de Sécurité, d'Environnement et de Qualité.
- Chacun a un rôle à jouer en permanence dans la prévention des blessures et des maladies professionnelles, des nuisances environnementales et des produits non conformes.
- L'excellence en Santé et Sécurité, Environnement et Qualité est le garant d'excellents résultats de l'entreprise.
- La Santé et la Sécurité, l'Environnement et la Qualité doivent être intégrés dans tous les processus de l'entreprise.
- Le principe d'amélioration continue est le principe directeur de la gestion de nos activités et nous permet d'optimiser notre performance globale.

Politique intégrée

Nous travaillons vers l'objectif de zéro accident, zéro blessure, réduction des maladies professionnelles, zéro non-conformité environnementale et zéro non-conformité de nos produits et services.

Pour atteindre nos objectifs, nous mettrons en oeuvre les actions suivantes:

- Déterminer, évaluer et gérer tous les risques et toutes les occasions de prévenir ou de réduire les effets indésirables et d'accroître les effets positifs.
- Établir une culture où le travail sera interrompu s'il est dangereux.

- Respecter toutes les exigences légales et réglementaires et satisfaire ou dépasser les attentes des parties prenantes dans nos domaines d'activité.
- Établir des processus efficaces et efficaces pour la prévention et l'analyse de toutes les blessures, maladies professionnelles, incidents et non-conformités et fournir la formation nécessaire à cet effet.
- Répondre immédiatement aux incidents liés aux conditions de travail dangereuses, aux fabrications qui ne répondent pas aux exigences des clients et aux préoccupations environnementales. Nous mettrons en place des indicateurs de rendement mesurables pour surveiller les processus au moyen de rapports et d'audits.
- Utiliser efficacement les ressources naturelles, l'énergie et l'espace et gérer et réduire, lorsque cela est techniquement et économiquement possible, notre empreinte CO₂. Notre objectif est de contribuer au maximum à l'économie circulaire.
- Bâtir une culture de soutien qui exige un leadership visible et une responsabilisation claire.
- Mettre à jour régulièrement les procédures, y compris les tests de procédures d'urgence.
- Améliorer continuellement notre système de management en se conformant à toutes les normes pertinentes comme ISO 45001, ISO 14001, ISO 9001, IATF 16949, Responsible Steel.
- Impliquer activement tout notre personnel dans l'atteinte de nos objectifs stratégiques et la réalisation du Masterplan par la mise en œuvre cohérente du programme World Class Manufacturing (WCM).
- Développer des produits et services innovants pour nous différencier de la concurrence.
- Communiquer avec toutes les parties prenantes, y compris par une étroite collaboration avec les clients ainsi qu'avec les riverains de nos sites à Gand, Geel, Genk et Liège, y compris le CET Chatqueue à Seraing. (EMAS).

Le succès de cette politique nécessite l'implication et l'engagement de tous ceux qui travaillent pour nous et avec nous.



Manfred
Van Vlierberghe
CEO
et président du
comité de direction



Eric Gailly
COO Finishing
et membre du
comité de direction



Jeroen
Van Lishout
COO Primary
et membre du
comité de direction



Guy Bontinck
Directeur RH Gent
et membre du
comité de direction

Déclar



9.2. Eaux – Mesure de l'ensemble des paramètres – Année 2019

Paramètre	Norme	Norme suivant %dop incertitude de mesure	Unité	1/10/2019	2/12/2019	3/12/2019	4/9/2019	4/18/2019	5/10/2019	6/12/2019	7/12/2019	8/20/2019	9/10/2019	10/10/2019	11/8/2019	12/10/2019
arsenic			mg/l	0,37		0,13	0,56		0,51	0,45	0,22	0,64	0,49	0,83	0,64	0,38
anthracène			µg/l										0,01			
arsenic	0,15		mg/l													0,001
azote ammoniacal (N)	5	5,60	mg/l	0,29		0,10	0,44		0,4	0,35	0,17	0,5	0,38	0,65	0,5	0,3
azote total			mg/l			4,2				4,00			4,3			1,2
barbitone			µg/l										1			
cadmium	0,5	0,575	mg/l				0,003									
chlorure	1000	1050	mg/l	204	154	158	239		199			265	265	258	221	215
chrome total	0,2	0,23	mg/l			0,010				0,010			0,003			0,003
composés organohalogénés aromatiques (AOX)	500	550	µg Cl/l					0,204								
COT (Carbone Organique total)			mgC/l			7,9				11,60			14,3			9,8
Conductivité (µS/cm)			µS/cm	2220	1840	1961	2516		2750	1953	2560	3461	3439	3557	3047	2340
cuivre total	0,5	0,575	mg/l			0,010				0,010			0,001			0,001
cyamures libres	0,1	0,12	mg/l					0,01								
DHO (5-20°)	15	19,5	mg/l			5				5			5			5
DCO	100	112	mg/l			27				34			44			33
débit (moyenne)	62	62	m ³ /h	12,95	42,8	20,2	15,8		1,2	31,3	12,8	10,2	8,8	9,5	13,8	15
débit (journalier)	1488	1488	m ³ /jour	310,8	1027,2	483,9	379,2		360	751	307,2	244,8	326,4	228	331,2	360
fer total			mg/l			0,256				0,21			1,044			0,126
tt, A.P. (à l'échelle)	15	19,5	µg/l										0,01			
indice hydrocarbures C10-C40	5	6,5	mg/l			0,10				0,1			0,1			0,1
isoprénolène total			mg/l			0,386				0,52			0,593			0,432
nitrites en suspension	30	35,1	mg/l			6,8				8			6,4			6
matières sédimentables (SH)	0,5	0,55	ml/l	0,1	0,1	0,1	0,1		0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
mercure total	0,05	0,065	mg/l				0,001									
naphthalène	5	7,7	µg/l										0,05			
nickel total	0,1	0,117	mg/l			0,010				0,010			0,001			0,003
nitrate (N-NO3)			mg/l			3,2				2,5			2,58			3,3
pH minimum - max	6,5 - 9,5	6,24 - 9,88	°S	8,8	8,9	9,1	9,3		9,2	8,6	9	6,6	8,8	8,6	8,8	8,9
indice phénols	0,5	0,65	mg/l					0,01								
phosphore total			mg/l			0,650				0,38			0,5			0,44
plomb total	0,1	0,12	mg/l			0,010				0,010			0,001			0,001
sulfate	1500	1950	mg/l	650	496	500	882		912	594	836	577	689	745	795	1208
sulfures et mercaptans	1	1,15	mg/l	0,1	0,1	0,1	0,1		0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
température	30	30,6	°C	5,9	7,6	6,4	11,8		10,9	14,9	16,2	20,4	15,7	18,3	13,3	7,2
toxicité après 48 h sur Pseudokirch - Annual			TU													0
toxicité ou l'inhibition après 24h sur Daphnia magna			TU													0
1,1,2-trichloroéthane (TCA)	500	650	µg/l	417	239	241	220		178	309	532	329	272	143	276	345
zinc total	2	2,4	mg/l			0,05				0,05			0,05			0,05



ArcelorMittal

CET de la Chatoue

Bois de Cornillon, 411 Seraing

Contact: Emmanuel Laurent

Tel: 04/236 61 20

E mail: emmanuel.laurent@arcelormittal.com

DPC de Liège

Montagne Ste Walburge, 2 - bât II

4000 LIEGE

Tel: +32 (0) 4 224 54 11

Fax: +32 (0) 4 224 57 88

